



Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Samedi 17 mars 2018

Mairie de Saint-Lucien à 17h00

COMPTE-RENDU

Le Président ouvre la séance à 17h10.

Il remercie les adhérents présents.

Après avoir constaté le nombre de présents, soit 26 adhérents et de procurations, soit 41, le Président ouvre la séance conformément aux statuts (67 adhérents présents et représentés).

Après avoir rappelé l'ordre du jour, il en aborde chacun des huit points, à savoir :

1/ Adoption du procès-verbal de 2016 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Rapport d'activités de l'association pour l'année 2017 :

Le Président donne lecture du rapport d'activité joint, indique et commente chaque action entreprise en félicitant les différents organisateurs, remercie les bénévoles, partenaires et donateurs.

Il rappelle la possibilité de bénéficier pour ces derniers, grâce à l'agrément fiscal obtenu, d'une déduction fiscale tant pour les particuliers que pour les entreprises.

L'année 2017 a été marquée par un nouveau partenariat avec l'Orchestre Régional de Normandie et un premier concert de musique de chambre qui a été organisé le samedi 16 septembre 2017, dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Ce partenariat est une preuve de la reconnaissance acquise par l'ACPSL auprès de partenaires institutionnels. Le Président indique que l'ORN propose différents formats de concerts et qu'à l'avenir l'ACPSL n'hésitera pas à bénéficier de concerts avec plus d'instrumentistes, voire un chœur. Cela imposera d'organiser ces concerts dans des églises plus grandes que celle de Saint-Lucien (Sigy, Buchy, Forges par exemple). Cela est toujours en rapport avec l'une des raisons d'être de notre association, qui est de faire venir la culture sous toutes ses formes en milieu rural.

Cf. le rapport moral ci-joint.

Il demande également aux participants de réfléchir au moyen de faire venir davantage de familles pour nos opérations. Pour conclure il invite les participants à consulter régulièrement le site internet de l'association : www.acpsl.com .

3/ Rapport financier :

Le Président donne ensuite lecture du rapport financier joint.

4/ Affectation du résultat :

Sur proposition de la trésorière, l'excédent de l'exercice est affecté aux réserves de l'association.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Quitus aux membres du bureau et du Conseil d'administration :

Quitus est donné à l'unanimité sur le rapport d'activité et les comptes de l'association pour l'exercice 2017.

6/ Programme des activités 2018 :

Le Président propose le programme ci-joint.

De nombreux bénévoles ont répondu présent pour la Foire à tout et aux plantes et le Déjeuner champêtre. Il sera à nouveau fait appel à eux pour ces opérations en 2018.

8/ Cotisation et budget prévisionnel :

Le président expose les données du budget prévisionnel joint pour l'année 2018.

Il propose que la cotisation ne soit pas augmentée, soit 10 € pour 2018.

L'assemblée prend acte des données budgétaires et approuve à l'unanimité le montant de la cotisation et le budget prévisionnel.

9/ Questions diverses :

Deux adhérents qui nous prêtent de la vaisselle pour le Déjeuner champêtre sont toujours disposés à continuer à le faire. Cependant, il serait plus confortable pour les organisateurs d'avoir de la vaisselle stockée en mairie, à proximité du lieu du Déjeuner champêtre. La décision a été prise de procéder à l'achat d'un jeu de 100 assiettes (entrée, plat et dessert), 100 couverts (fourchettes, couteaux et cuillères à dessert) et 100 verres dans les meilleures conditions financières possibles. L'objectif est de les avoir pour le prochain Déjeuner champêtre.

Par ailleurs, lorsque la tente qui nous est prêtée ne sera plus utilisable (dans quelques années), il faudra réfléchir à son remplacement.

Les adhérents sont également invités à faire part de leurs idées et réflexions ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 18h05.